Lancement de l’appel 2026 du programme Urbact



Thematique

Type d'actualité
En direct de Bruxelles

Le programme Urbact vient de publier son appel 2026, visant à mettre en place des réseaux de planification entre villes européennes.

Pour rappel, Urbact est le programme européen dédié aux échanges entre villes et collectivités locales européennes pour un développement urbain durable.

Il vise à favoriser les échanges entre les villes européennes sur leurs expériences et bonnes pratiques en matière de développement urbain par la création de réseaux transnationaux. Le programme finance des partenariats de villes (entre 7 à 10 villes) souhaitant travailler ensemble sur des thématiques choisies. Il existe plusieurs types de réseaux :

=> Action de planification : les villes échangent ensemble sur une thématique afin d'élaborer des plans d'action adaptés à chaque territoire tout en bénéficiant des expériences de chacun ;

=> Transfert : l'objectif est de transférer et répliquer le projet/bonnes pratiques d'une ville à d'autres villes européennes en s'adaptant aux caractéristiques et spécificités de chaque ville du réseau.

Modalités :

=> **Calendrier :** 1 appel par an (2023 : réseaux de planification ; 2024 : réseaux de transfert ; 2025 : réseaux de transfert …)

=> **Budget :** Entre 550 000 et 750 000€ par réseau de villes

=> **Activités :** renforcement des capacités et des outils, partage de connaissances. Sont financés principalement le temps/homme sur le projet, les visites d'études et déplacements.

=> **Durée :** Chaque réseau a une durée d'environ 2 ans

=> **Eligibilité :** toutes les villes / collectivités locales de l'Union européenne sans limite de taille

Le nouvel appel à réseaux URBACT est ouvert du 17 mars au 17 juin 2026.

URBACT propose la constitution de réseaux transnationaux composés de 6 à 8 partenaires issus de toute l'Europe. Chaque réseau travaille sur un enjeu urbain commun, permettant un partage d'expériences, de bonnes pratiques et un apprentissage mutuel. L'objectif : co-développer et tester des solutions concrètes adaptées à chaque territoire.

Sont éligibles :

- Les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, métropoles, etc.) ;
- Les autorités locales, régionales ou nationales impliquées dans les politiques urbaines ;
- Les universités, centres de recherche et autorités de gestion des fonds européens.

Seules les collectivités territoriales peuvent être coordinatrices d'un projet.

Le programme permet de financer notamment les coûts de personnel liés à la coordination du projet, les frais administratifs et de fonctionnement, les déplacements et hébergements pour les échanges européens et l'expertise externe et les actions pilotes.

Le taux de cofinancement varie selon le statut de la région. Il est de 70 % pour la Normandie.

La méthode URBACT repose sur trois piliers :

- Une approche intégrée (multi-acteurs, multisectorielle) ;
- Une participation active des parties prenantes locales ;
- L'apprentissage par l'action, avec des échanges transnationaux et des expérimentations concrètes.

Pour candidater, il est nécessaire de constituer un consortium européen et d'identifier un chef de file. Plusieurs outils sont disponibles dès le 17 mars pour faciliter la recherche de partenaires.

Le point de contact national Urbact organise le 26 mars un webinaire d’information national (inscription)

Pour plus d’informations

- Site de l’appel : Get Involved! | urbact.eu
- Article du Point de contact national : Préparez-vous au nouvel appel à réseaux URBACT ! | urbact.eu
- Outil de recherche de partenaire : Partner Search Tool | urbact.eu